

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SAMEDI 19 AVRIL 2014 A 10H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames d'AUBIGNY Marie-Dominique, BESSEGE Christine, CHAROBERT Paulette, DELEPLANQUE Nathalie, GAGNIERE Lucette, LAGRANGE Catherine, LAGRANGE Monique, VICENTE Suzanne

et

Messieurs, AMATHIEU Michel, BEAUMONT Marc, CHITO Christian, CONTAMINE Bernard, GLOMOT Philippe, GRIMAUTL Didier, LAMOINE J-Paul, MAIRE Patrick, MICHARD Claude, POMMIER Jacques, RENOUX Gérard, TERRET Maurice,

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- Election du président,
- Elections des vice-présidents
- Désignations de représentants dans les organismes extérieurs
- Mise en place des commissions

Monsieur CHITO souhaite la bienvenue à l'assemblée et propose un tour de table pour que chacun des délégués se présente.

Monsieur CHITO ouvre la séance et demande au doyen d'âge, Monsieur POMMIER de présider l'assemblée en vue de l'élection du futur président.

Monsieur POMMIER rappelle que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Il demande que les personnes intéressées par la présidence se manifestent.

* Election du président :

Sont nommés assesseurs : Mesdames GAGNIERE Lucette et LAGRANGE Monique et Monsieur MAIRE Patrick.

et secrétaire de séance : Madame CHAROBERT Paulette

Fait acte de candidature :

- Monsieur Christian CHITO

Après dépouillement des scrutins, les résultats sont les suivants :

- Monsieur Christian CHITO, 20 voix

M. Chito est élu président à l'unanimité.

A la demande d'un délégué, le président fait un bref exposé sur la définition de la communauté de Communes et des compétences qu'elle exerce. Ces dernières étant transférées des communes vers la communauté de Communes.

*** Election des vice-présidents**

Dans un premier temps, Monsieur CHITO demande à l'assistance le nombre de vice-président qu'il serait souhaitable d'élire. Selon les textes, ils peuvent être au nombre de 4, 5 ou 6. Par ailleurs, il précise que jusqu'à ce jour, aucun membre (président et vice-présidents) ne percevait d'indemnité. Selon les barèmes en vigueur, l'enveloppe indemnitaire maximale est de 48 925 euros, ce qui représente une somme très importante sur le budget communautaire.

Après débat, il est retenu que le nombre de vice-président serait de 4 et qu'une indemnité serait répartie ainsi :

Président : 200 euros brut mensuel

Chaque vice-président : 100 euros brut mensuel

Ce qui correspond à une dépense de 7 200 euros sans les charges.

Dans un deuxième temps, le vote à bulletin secret des vice-présidents est initié.

Election du 1^{er} vice-président :

Fait acte de candidature :

- Monsieur Philippe GLOMOT

Après dépouillement des scrutins, les résultats sont les suivants :

- Monsieur Philippe GLOMOT, 19 voix, un bulletin blanc

Monsieur GLOMOT est élu 1^{er} vice-président chargé de l'économie.

Election du 2^{ème} vice-président :

Fait acte de candidature :

- Madame Lucette GAGNIERE

Après dépouillement des scrutins, les résultats sont les suivants :

- Madame Lucette GAGNIERE, 18 voix, un bulletin blanc, un bulletin nul

Madame GAGNIERE est élue 2^{ème} vice-présidente chargée des affaires sociales.

Election du 3^{ème} vice-président :

Fait acte de candidature :

- Madame Paulette CHAROBERT

Après dépouillement des scrutins, les résultats sont les suivants :

- Madame Paulette CHAROBERT, 19 voix, un bulletin blanc,

Madame CHAROBERT est élue 3^{ème} vice-présidente chargée du Tourisme.

Election du 4^{ème} vice-président :

Font acte de candidature :

- Madame Nathalie DELEPLANQUE
- Monsieur Patrick MAIRE
- Monsieur Jacques POMMIER

Après dépouillement des scrutins, les résultats sont les suivants :

- Madame Nathalie DELEPLANQUE, 7 voix
- Monsieur Patrick MAIRE, 7 voix
- Monsieur Jacques POMMIER, 6 voix

Un deuxième tour est initié avec pour candidat

- Madame Nathalie DELEPLANQUE
- Monsieur Patrick MAIRE

Après dépouillement des scrutins, les résultats sont les suivants :

- Madame Nathalie DELEPLANQUE, 6 voix
 - Monsieur Patrick MAIRE, 13 voix
- Un bulletin blanc

Monsieur MAIRE est élu 4^{ème} vice-président.

Désignations de représentants dans les organismes extérieurs

SICTOM

Cté de cnes :

Titulaire : Gérard RENOUX - Le Montignat, 03420 La Petite Marche

Suppléant : Claude MICHARD – Le Moulin, 03420 Terjat

03420 Arpheuilles Saint-Priest:

Titulaire : Jean-Paul LAMOINE - Le bourg

Suppléant : Alain CHEMINET - Ranciat

03420 La Petite Marche :

Titulaire : Jean-Paul BOUGEROL - Le Plaix
Suppléante : Martine BOUGEROL - Le Monteil

03420 Marcillat en Cille:

Titulaires : Bernard CONTAMINE - Les Ribières Basses
Gérard DUCOURTIOUX - 25 Rue du Courtioux
Suppléantes : Virginie BLANCHET - 1 Rue des Gannes
Suzanne VICENTE - La Grange

03420 Mazirat:

Titulaire : Michel VANNIER - 15 La Bouesse
Suppléant : Stéphane ABRAHAM - 136 Les Châtres

03420 Ronnet:

Titulaire : Jean-Pierre SIRAMY - Montdouai
Suppléant : Jean-Claude GAYET - 18, rue Henri Barbusse

03420 St-Fargeol:

Titulaire : Serge LUZIEUX - 7 rue de la Garde
Suppléante : Nicole PERONNET - 2 rue de la Charrière

03310 St-Genest:

Titulaire : Jean-Pierre BERNARD - La Grange
Suppléant : Pierre JAILLET - Rillat

03420 St-Marcel en M.:

Titulaire : Jacques POMMIER - Chabanusse
Suppléant : Michel CAILLOT - Les Courbes

03420 Ste-Thérence:

Titulaire : Robert JULIEN - 25 Rue du Bon Accueil
Suppléante : Marie Thérèse MATHELY - 1 Chemin du Bois Vieux

03420 Terjat:

Titulaire : Guy GUILHEN - La Forêt
Suppléant : Bernard FRANCOIS - Villateux

03310 Villebret:

Titulaires : Philippe GLOMOT - 24 rue du 4 Septembre 1870
Christine BESSEGE - 60 rue Michel Debré
Chantal COURCHINOUX - 941 Route de Beauregard
Suppléants : Didier GRIMAULT - 200 rue André Malraux
Joel GOUNOT - 63 Chemin de Gironne
Maurice TERRET - 407 rue Michel Debré

63330 Virlet:

Titulaire : Bernard JOUHENDON - Le Bourg
Suppléante : Lucette FAUGERE - Buxerolles

Désignation des délégués au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Comité Syndical	Titulaires : Christian CHITO et Lucette GAGNIERE
GAL / Leader	Titulaire : Lucette GAGNIERE Suppléant : Christine BESSEGE
Comité de Bassin	Titulaire : Philippe GLOMOT
Conseil de développement	Titulaire : Philippe GLOMOT
Agence Locale Tourisme	Titulaire : Christian CHITO pour la Cté de Cnes Titulaire : Paulette CHAROBERT pour la Maison du Tourisme

Désignation des délégués au SMAT du Val de Cher

Titulaires : Lucette GAGNIERE, Patrick MAIRE
Suppléants : Didier GRIMAULT, Jacques POMMIER

Désignation du délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Titulaire : Marie-Dominique d'AUBIGNY

Désignation du délégué à l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Titulaire : Didier GRIMAULT

Désignation des délégués au SDE 03 (Syndicat Départemental d'Energies)

Titulaire : Jacques POMMIER
Suppléant : Michel AMATHIEU

Désignation des délégués au CAUE 03 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier)

Titulaire : Patrick MAIRE

Désignation d'un délégué à l'Observatoire de la sécurité routière

Titulaire : Maurice TERRET

Désignation des délégués à l'UDOTSI (Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative)

Titulaire : Christian CHITO
Suppléant : Monique LAGRANGE

Mise en place des commissions :

« CHEMINS DE RANDONNEE »

Sont désignés : Mme Catherine LAGRANGE, Ms. Patrick MAIRE, Didier GRIMAUULT, Claude MICHARD, Jacques POMMIER, Michel AMATHIEU, Jean-Paul LAMOINE

« APPEL D'OFFRE »

Sont désignés : Mme Marie-Dominique d'AUBIGNY, Paulette CHAROBERT, Lucette GAGNIERE, Ms. Michel AMATHIEU, Bernard CONTAMINE

« ENFANCE JEUNESSE »

Devant l'heure avancée de la séance et l'importance de cette commission, le président demande que ce groupe soit composé ultérieurement.

Le prochain conseil communautaire est prévu le **mardi 29 avril prochain à 19h00** salle des réunions communautaire à Marcillat en Clle.

MEMO

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (Syndicat mixte)

Comité Syndical : Il règle par ses délibérations les affaires de la compétence du Syndicat mixte. Il définit les grandes orientations, les principes d'actions, la stratégie et exerce les compétences particulières qui lui sont attribuées.

GAL / Leader : Les fonds Européens Leader permettent de financer des projets à destination des zones rurales. Le Pays porte ce programme et le rend opérationnel par le Groupe d'Action Locale qui émet un avis sur les projets proposés par les associations, les collectivités ...

Comité de Bassin et de l'emploi : Il intervient en accompagnement des entreprises sur la reconversion, le développement d'activité, favorise le partage de l'information entre les professionnels, les consulaires...

Conseil de développement : C'est une chambre d'écho des enjeux et préoccupations des territoires du pays. Il est présent sur les grands sujets qui sont importants dans le développement du territoire

Agence Locale Tourisme du pays de Montluçon : cette association permet de mutualiser des actions de communication touristique : publications, salons ... Elle prend appui sur les structures d'accueil Office de Tourisme et Point d'Information Touristique du Pays et peut intervenir en conseil sur le montage de produits touristiques.

SMAT du Val de Cher

Le syndicat est composé d'élus du Département de l'Allier, de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise, et des Communauté de Communes du Val de Cher et du Pays de Marcillat en Clle.

Il a pour objet l'étude, la réalisation et l'entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire d'un équipement touristique est défini par les délibérations des territoires concernés par le projet et du comité syndical du SMAT.

Cette structure est soutenue pas des fonds départementaux et elle est éligible aux programmes habituels de la région, des fonds européens ...

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)

L'Agence Technique Départementale de l'Allier, a été créée en 2005. Elle apporte aux communes et établissements publics de coopération intercommunale du département qui lui demandent, une assistance d'ordre administratif, juridique ou financier.

- assistance en matière informatique dans l'usage de progiciels de gestion communale.

- assistance en matière de développement local. Le centre de ressources, offre notamment une veille et une diffusion de l'actualité, des formations et journées d'information, un service question réponse et un observatoire des territoires.
- assistance à maîtrise d'ouvrage suivant 3 missions: la conduite d'études, des études préalables en matière de bâtiments, de voirie et d'espaces publics et une assistance en phase de maîtrise d'œuvre.
Et en option :
- assistance pour la gestion des actes du domaine public, une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la voirie, les ouvrages d'art et les bâtiments, une assistance au suivi des ouvrages d'art et une assistance à la gestion de la voirie.

SDE 03 (Syndicat Départemental d'Energies)

La communauté est concernée par le SDE pour l'équipement électrique de la Zone Artisanale du Champ Noyer.

CAUE 03 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier)

C'est un organisme départemental d'information, de conseils, de formation, de rencontres et d'initiatives ouverts à tous. Il assure des **missions de service public** dans un cadre et un **esprit associatif**. Il n'a pas pour mission d'établir des plans, ni d'assurer la maîtrise d'œuvre, il ne se substitue ni aux architectes privés, ni aux opérateurs institutionnels.

Observatoire de la sécurité routière

Cette structure est une émanation du ministère de l'intérieur. A l'échelle départementale, il participe au recueil et au contrôle des données sur la sécurité routière.

l'UDOTSI 03 (Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative)

Association dont le rôle est de fédérer, de qualifier et de mettre en réseau l'ensemble des Offices de Tourisme et des Points d'Information Touristique du département de l'Allier.